

Ci-dessous la retranscription d'un chat avec M. Delarue sur le site internet du Monde. Beaucoup de réponses sont intéressantes.

*B**aker75 : Quel est le rôle du contrôleur général des lieux privatifs de liberté ? *

*Jean-Marie Delarue : *Le rôle du contrôleur général, qui a été institué par une loi du 30 octobre 2007, c'est tout simplement de veiller à la dignité des personnes qui sont privées de liberté, soit qu'elles soient en prison, soit qu'elles soient en garde à vue, soit qu'elles soient en rétention, soit encore qu'elles soient hospitalisées sous contrainte. La dignité, ça recouvre beaucoup de choses : ce que la loi appelle les droits fondamentaux des personnes, mais ça se traduit de manière très simple par le respect de la personne par les agents publics qui ont à s'occuper d'elle, ça passe par des conditions de vie décentes, par un accès aux soins pour les personnes malades le plus rapidement possible, ça passe par des conditions de traitement en général qui soient compatibles avec un Etat démocratique en 2008. Il existait déjà des contrôles de ces lieux, mais c'est la première fois qu'une personne indépendante du gouvernement est chargée de vérifier ce respect des droits fondamentaux. Telle est la mission du contrôle.

*Katia : Meurtres, suicides, colère des gardiens. On perçoit une grande tension dans les prisons. Comment la ressentez-vous, lors de vos visites ? *

La prison n'est pas un lieu d'insouciance et de paix, c'est un lieu toujours en tension, car il y a des angoisses, des souffrances, des conflits. C'est vrai qu'aujourd'hui il y a une tension côté détenus, côté personnel, dont témoigne ce que vous dites, et aussi des agressions, des automutilations, des tentatives de suicide en nombre très important : il y a environ dix fois plus de tentatives de suicide en prison qu'il n'y a de suicides. C'est vous donner une idée des tensions, en effet. Je les sens par exemple par le constat d'agressions qui se font entre les détenus ou avec le personnel, je les sens par le nombre de détenus qui refusent de sortir de leur cellule ou qui ne vont pas à la douche. Je les sens par les insultes, les cris. Plusieurs phénomènes peuvent faire sentir cela, et c'est évidemment par des signes comme ça qu'on peut aborder une visite d'établissement. Mais il y a des signes plus discrets : le nombre de visites reçues, la façon dont les détenus sont traités, le nombre de jours d'absentéisme des personnels. Tous ces éléments sont à regarder quand on va dans un établissement pour mesurer la tension.

Frédéric : Y a-t-il vraiment une hausse importante des suicides en prison ces derniers mois ?

* *La France est à un mauvais rang de l'Europe pour le nombre de suicides en prison, et ceci depuis une trentaine d'années. Je ne peux pas m'habituer au suicide en prison. D'abord parce que toute mort est difficile, et tout suicide d'une personne confiée à l'Etat est inacceptable. C'est pourquoi aujourd'hui un certain nombre d'essais volontaires de cette nature attirent l'attention. Mais si on rapporte le nombre de suicides en France en 2008 au nombre de détenus, nous sommes sur un taux qui est voisin de celui observé en 2005, qui malheureusement est relativement constant, homogène. Il y a eu c'est vrai quelques suicides en moins en 2006 et 2007, mais nous sommes en train de renouer avec une tendance trop affirmée depuis longtemps. Je ne me réjouis pas de cette situation, et les recommandations que doit faire le contrôleur général, je l'espère, contribueront à la baisse du nombre de suicides en détention.

*Jacques : Mme Dati a annoncé que des interphones vont être installés dans les cellules des établissements pénitentiaires pour tenter de prévenir les suicides ou les meurtres de codétenus. Qu'en pensez-vous ? *

Il n'y a pas de remède unique au suicide en prison, et chaque mort présente de multiples causes et sa part de mystère. Chaque suicide d'un familier pose ces questions difficiles, et encore plus pour ceux qui meurent en prison. Cela étant, la possibilité, pas tellement pour la personne qui veut se suicider, mais pour son codétenu ou ses codétenus, d'appeler en cas de difficulté est évidemment une partie du remède. D'ailleurs, dans certains établissements ces interphones existent déjà. Ils ne suffiront pas à régler la question. Dans un établissement que j'ai visité récemment, il y a des interphones dans chaque cellule, et dans cet établissement, il s'est produit trois suicides depuis le début de l'année. Les interphones sont un remède intéressant, mais insuffisant évidemment pour régler le problème.

*FredericL : A un détenu se plaignant de ses conditions de détention, le garde des sceaux a répliqué que la prison n'était /"pas un hôtel"/. Cela veut-il dire que l'Etat ne se soucie pas des conditions de vie des détenus, qui mériteraient ce qui leur arrive ? *

L'idée selon laquelle les détenus l'ont bien mérité est une idée ancienne et l'idée selon laquelle un traitement dur en détention est une réponse à l'infraction commise est malheureusement partagée par l'opinion. Ce n'est pas du tout ma conception des choses. Je crois au contraire que la réinsertion passe par le respect des personnes et des conditions de vie normales, sans compter le lien le plus large possible avec l'extérieur. Par conséquent je ne peux pas me réjouir quant à moi des conditions de vie actuelles de la détention, et pour prendre l'exemple que prenait ce détenu, aller aux toilettes devant des codétenus est pour moi quelque chose d'indigne. Il faudra donc mettre fin à cet état de fait le plus rapidement possible.

*assj : Tout d'abord, je tiens à préciser que je suis actuellement officier pénitentiaire. Ne serait-il pas envisageable de moduler les effectifs des personnels en fonction des taux d'occupation des établissements et ce afin d'assurer une plus grande sécurité des personnes et des lieux ainsi que d'améliorer la mission de réinsertion ? *

Les personnels pénitentiaires sont évidemment soumis dans leur travail aux variations importantes du nombre de détenus. Je rappelle à ceux qui nous lieront que depuis un an le nombre de détenus s'est accru de 2 300 environ. Mais cette augmentation forte est inégalement répartie selon les établissements, et certains d'entre eux subissent par conséquent des arrivées importantes qui non seulement désorganisent les procédures, je l'ai vu récemment dans une maison d'arrêt, mettent en cause les efforts faits pour l'accueil, mais de surcroît aggravent évidemment les conditions de travail des personnels. Je ne suis pas hostile à la possibilité de faire varier les effectifs en rapport avec le nombre de détenus, c'est une réponse qui apparaît même de bon sens. Cela étant, la gestion des personnels ne m'appartient pas, il faut aussi que ces affectations correspondent souvent aux vœux des personnels elles-mêmes. Il est donc vraisemblable qu'une adaptation rapide aux variations d'effectifs est difficile. Mais il est clair que la priorité en matière de personnels doit porter sur les établissements surpeuplés. Aujourd'hui, les personnels assument difficilement le travail qu'ils ont à faire.

*armand : Les prisons ne remplacent-elles pas trop souvent les hôpitaux psychiatriques ? *

Oui, on pourrait dire aussi que d'une certaine manière les hôpitaux psychiatriques remplacent la prison, puisque la prison se plaint, certes, des détenus atteints d'affections mentales, mais dans le même temps, les hôpitaux psychiatriques se plaignent de la violence de certains malades, et on l'a constaté dans des événements douloureux récents. Il est vrai qu'aujourd'hui la proportion de malades en détention est beaucoup trop élevée, et rend d'ailleurs parfois imprévisible la gestion de ces établissements, la gestion d'une course, la

gestion des cellules. Il faut réfléchir aux causes de cet état de fait, qui résident pour partie dans la rédaction du code pénal qui peut permettre de punir de prison des gens jugés partiellement responsables de leurs actes, et pour partie dans la difficulté de prise en charge de certains malades, notamment par la sectorisation psychiatrique. Pour remédier à cette question, il faut donc réfléchir à la fois aux conditions dans lesquelles des malades peuvent être sanctionnés pour une infraction, et aux conditions dans lesquelles les secteurs psychiatriques ont suffisamment de moyens. C'est un problème difficile dont j'espère aussi qu'il pourra évoluer dans les prochains mois ou années.

*Stephanie : Dans une interview dans "Libération", une personne raconte qu'elle a été maltraitée et violée, qu'elle vous a contacté et que votre intervention lui a permis d'être isolée des autres. Comment pouvez-vous agir sur ce sujet qui reste un peu tabou ? *

Je rappelle que toute personne physique peut saisir le contrôleur général des lieux de privation de liberté de tragédies comme celle-là... C'est-à-dire un détenu devenu le souffre-douleur d'un établissement et qui a subi des atteintes graves à sa personne et au-delà peut-être, à son équilibre. Il se trouve que j'ai rencontré en effet cette personne le 24 septembre dernier en détention. C'est un véritable appel au secours qu'elle a lancé au contrôleur. Mon intervention a pu résoudre le problème jusqu'à sa sortie de prison, puisque cette personne est sortie le 18 octobre, mais je suis persuadé que le contrôleur général doit et peut être saisi le plus rapidement possible de cas de cette nature, qui sont intolérables. Toute discrimination en détention, qu'elle soit l'objet des codétenus ou l'objet des personnels, m'est intolérable.

kig_moch : Croyez-vous que l'augmentation de places dans le parc pénitentiaire conduira à une situation plus /"acceptable"/, quand on sait que, malgré les différents plans passés, la surpopulation pénale pose toujours problème ? Ne faudrait-il pas mieux agir sur un assouplissement du code pénal ?

* *Je crois que la question de la surpopulation appelle des réponses multiples et certainement pas des réponses univoques.

On observe souvent que l'ouverture de nouvelles places en prison ne diminue pas la surpopulation, mais accroît la propension des juges à condamner à des peines de prison. Cette tendance ne se vérifie pas nécessairement partout, et de toute façon, aujourd'hui, il existe des prisons dans un état inacceptable qu'il faut remplacer : les gouvernements successifs l'ont compris. Mais la surpopulation se règle surtout en effet par la manière dont le système judiciaire condamne ceux qui ont commis des infractions. Je voudrais rappeler à ce propos que nous condamnons aujourd'hui à la prison des gens qui, il y a vingt ans, n'allaient jamais en prison. Par exemple certaines infractions à la sécurité routière. Nous condamnons d'autre part des gens à des peines de plus en plus longues, c'est une tendance qui se vérifie partout en Europe. Et enfin, nous avons une politique de libération conditionnelle et d'aménagement de peine plutôt restrictive en dépit de mesures très récentes. Par conséquent, la réflexion sur la surpopulation doit agir simultanément sur l'ensemble de ces leviers si l'on veut diminuer significativement le nombre de détenus. Je rappelle qu'il y a une quinzaine d'années nous étions à un nombre de détenus de l'ordre de 45 000. Par conséquent, le nombre de détenus actuel n'est pas une fatalité.

*Isa : La réforme pénitentiaire a été une nouvelle fois reportée. Qu'en pensez-vous ? *

Je ne maîtrise pas le calendrier du Parlement. Le plus tôt sera le mieux. Voici plusieurs années qu'on attend une loi de cette nature. Par conséquent, le gouvernement, qui a rédigé un projet en la matière, pourra je l'espère soumettre cette loi à la discussion du Parlement

rapidement.

*Stephanie : Avez-vous été consulté ? Que pensez-vous du projet de loi ? *

Je n'ai pas été consulté par le gouvernement, et je comprends cette abstention dans la mesure où je ne suis pas en charge des projets gouvernementaux, je suis seulement en charge d'essayer de régler les problèmes qui se posent au système existant. Quant à l'opinion que j'ai du projet de loi, quand celui-ci sera mis en œuvre, elle apparaîtra au travers des recommandations que je serai amené à formuler au ministre de la justice.

starskhouse : De quel levier disposez-vous pour tenter d'infléchir cette tendance politique lourde qui considère la prison comme étant le passage obligé ?

* *Les leviers du contrôleur général ne résident pas dans une action qui lui appartiendrait en propre, puisqu'il ne peut que soumettre des recommandations aux ministres responsables. J'espère qu'en rendant publiques ces recommandations à l'issue de visites approfondies et répétées dans les établissements pénitentiaires, dès lors que ces recommandations se font l'écho de ce que souhaitent les détenus et les personnels, ces recommandations seront écoutées par les ministres. En tout cas, je ne me censurerai pas sur leur portée et sur leur publicité. A chacun, ensuite, de prendre ses responsabilités.

*ours : La réforme du dispositif d'aide aux étrangers en centre de rétention ne risque-t-elle pas de remettre en cause le rôle de contrôle et de vigilance de la société civile ? *

Je pense qu'il est fait allusion à la présence associative dans les centres de rétention, qui est l'objet aujourd'hui d'une réforme du ministre de l'immigration, consistant à vouloir mettre plusieurs associations selon une géographie qui distingue huit régions différentes. Aujourd'hui, il existe une seule région pour toute la France, et une seule association dans les centres de rétention. Je ne suis pas à même d'apprécier les motifs pour lesquels cette réforme est conduite, mais ce que je souhaite, c'est qu'en tout état de cause, l'efficacité de l'aide juridique apportée ainsi aux étrangers, par exemple dans les demandes d'asile qu'ils ont à formuler ou dans les recours contre les décisions d'expulsion ou de reconduite, ne soit pas remise en question.

*Stephanie : Quand rendrez-vous public votre premier rapport ? Contiendra-t-il seulement des recommandations ou également les observations que vous avez faites sur les établissements visités ? *

Les premiers rapports de visite ont été déjà adressés aux ministres concernés. Je suis dans l'attente de leurs observations et si celles-ci tardaient trop, je me ferais un devoir de rappeler que je suis dans l'attente de leurs commentaires. J'espère pouvoir publier des recommandations au cours du mois de novembre, et je ne me ferai pas faute de leur donner toute la portée nécessaire si la situation l'exige.

*nefertiti : Peut-on prendre exemple sur d'autres pays pour améliorer la situation dans les prisons ? Y a-t-il des modèles à suivre ? *

Je ne me fixe personnellement aucun modèle. Il appartient à la France de définir le système pénitentiaire qu'elle mérite en 2008 pour le bien des uns et des autres. Nous avons évidemment des leçons à tirer d'autres expériences. Je suis attentif à ce qui se passe dans des pays étrangers, mais je me fixe comme ambition – et je ne crois pas que ce soit démesuré – que nous devenions un modèle pour les prisons françaises, même si je suis conscient que le chemin est encore long.

sioule : La garde des sceaux a laissé entendre qu'un partage d'informations serait souhaitable entre le service médical et l'administration. Est-ce que cela ne risque pas de créer une défiance des détenus vis-à-vis des soignants ?

* *Il faut tout faire pour éviter que les détenus confondent les soignants et le personnel pénitentiaire. A la fois pour des raisons médicales et pour des raisons sociales, les soignants sont en effet ceux auxquels les détenus, sans autre interlocuteur, peuvent se confier. En toute hypothèse, le secret médical doit être impérativement sauvegardé, et c'est là une limite absolue. Je crois que les personnels médicaux doivent informer le personnel pénitentiaire des comportements qu'ils sont en état de prévoir, je dis bien qu'ils sont en état de prévoir, et des risques, par exemple, de contagion de certaines affections. Mais ne mêlons surtout pas le rôle des uns et des autres. Et je sais le travail précieux que font des soignants motivés dans les UCSA (soins ambulatoires) et les SMPR (services médicaux psychologiques régionaux).

*kig_moch : Les personnels pénitentiaires, notamment au travers de leurs organisations syndicales majoritaires, ne constituent-ils pas systématiquement un frein à toute avancée concernant les droits des détenus ? *

J'espère que non. Je pense que les syndicats pénitentiaires reflètent d'abord et avant tout la préoccupation de leurs mandants. Et je ne méconnais nullement la difficulté du travail en coursive, et notamment la gestion de la violence et, de plus en plus, de l'imprévisible. Je crois qu'il faut convaincre les personnels que des relations de confiance aussi étroites que possible avec tous les interlocuteurs, plus d'humanité envers les détenus ne portent pas atteinte à la sécurité nécessaire, mais, au contraire, la renforcent et permettent ainsi l'amélioration non seulement de la condition de vie des détenus, mais aussi des conditions de travail des personnels, qui sont à mes yeux inséparables.

*starskhouse : J'aurais souhaité savoir si vous alliez vous occuper des conditions de travail en prison qui sont à tout le moins scandaleuses, avec des disparités de rémunération selon les établissements et de mode de gestion (cf. le rapport de la Cour des comptes 2007) ? Ce point me paraît primordial et urgent merci. *

Les conditions de travail des personnels en détention quels qu'ils soient, comme je viens de le dire, sont inséparables des conditions de vie en détention. Par conséquent, si je veux traiter celles-ci, je dois m'intéresser à celles-là. Je ne ferai pas l'impasse sur les conditions de travail des personnels, et sur ce point, les recommandations que je ferai essaieront, au vu des constats opérés avec les personnels dans les établissements, de faire progresser la situation actuelle. Je mesure les graves difficultés de travail actuelles, comme les récentes manifestations syndicales l'ont fait pleinement apparaître. Le contrôleur général ne sera pas étranger à ces préoccupations.